Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 058-215800798-20261014-D155-DE

République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 14 octobre 2026 à 18 h

****

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 octobre 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme DIMPRE, M. GUENOT, Mme DABET, Mme MEFTAH, M. DAPOIGNY, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TAUPENOT, M. GIRAULT, Mme LEBON et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, Mme MEFTAH et M. TEXIER.

Était absent : M. RIANT.

Secrétaire de séance : Madame Sophie MEFTAH.

****

D 2026-155 : SUBVENTION ATELIER CANOË-KAYAK

Vu le Code général des Collectivités,
Vu la demande de subvention présentée par le Canoë Kayak Clamecy club Alain Colas d'une subvention pour un atelier de canoë-kayak à destination des élèves du collège Giroud de Villette de Clamecy ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 7 octobre 2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 900 € au profit du Canoë Kayak Clamecy club Alain Colas pour l'année 2026.

Dépense inscrite au BP 2026, article 65748.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,

MAIRIE DE CLAMECY (Nièvre) Nicolas BOURDOUNE Maire